

ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2024-1776860-MCF TPCAUI n°8 H/F

Ref : 2024-1776860

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-Val-
de-Seine (ENSAPVS)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS VAL DE SEINE

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 16/01/2025

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les
contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Management

Non

Télétravail possible

Non

Vos missions en quelques mots

L'ENSA PVS recherche un enseignant architecte ayant des compétences dans l'enseignement de l'Architecture entendue comme discipline, au sens où l'enseignement du projet architectural et urbain est envisagé comme le lieu de l'articulation « féconde » entre la pratique et la théorie.

Il s'agit d'un poste d'enseignement du projet principalement en Licence et qui requiert une bonne connaissance des notions de base et une bonne maîtrise des outils de conception et de représentation de l'espace architectural.

En premier cycle : L'enseignant dispensera un enseignement dans le champ TPCAUI en Licence

1, 2 et/ou 3, sous la forme d'exercices de projet dont les problématiques architecturales et urbaines auront été élaborées en lien avec le nouveau programme pédagogique de l'École, en accordant notamment un rôle important au dessin à la main, à la représentation graphique codifiée de l'architecture ainsi qu'au travail en maquette physique comme numérique.

En projet, conformément au programme pédagogique de Licence, il s'attachera à l'enseignement des fondamentaux, des invariants de la discipline architecturale en abordant parallèlement la matérialité constructive et les questions contemporaines. Il interviendra en collaboration avec des enseignants d'autres champs disciplinaires dans une démarche transdisciplinaire propre à l'École. Chaque semestre, l'enseignement du projet est associé à deux disciplines différentes au sein d'une même unité d'enseignement. A ce titre, l'enseignant pourrait être amené à coordonner un semestre et/ou à intervenir dans le cadre de cours magistraux si nécessaire.

En second cycle : L'enseignant participera à un enseignement de projet et il interviendra pour quelques heures dans l'un des deux séminaires du domaine d'études A-lto (ces séminaires se développent sur 3 semestres et concourent à la production de mémoires en Master 2).

Ce domaine d'études met en avant une pratique théorique du projet qui suppose que rien ne peut être engagé sans une hypothèse préalable, qui réinterroge à chaque fois les outils et les savoirs de l'architecture, dans une démarche où la dimension critique est explicitement exigée. Quel que soit le groupe, le même souci d'une culture commune du projet -par le projet- est recherché préalablement, et prioritairement.

Perspectives d'évolution : Les perspectives d'évolution sont importantes (masters spécialisés, recherche, doubles diplômes...).

Profil recherché

1. Expériences et compétences

Une expérience pédagogique est souhaitée, que ce soit dans les écoles françaises ou étrangères, pour montrer les champs de compétences du candidat. Cette expérience devra démontrer la capacité du candidat à articuler une solide culture architecturale à un processus pédagogique construit basé sur la mise en évidence de questions architecturales et/ou urbaines intemporelles, soucieux des enjeux liés aux transformations du climat et attentif à la question de l'économie raisonnée de la matière. Cela signifie également que les approches territoriales et paysagères devront établir des liens étroits avec une pensée constructive opératoire.

Dans le même ordre d'idées, il s'agira pour le candidat de mettre en œuvre des modes pédagogiques et des outils graphiques capables de donner à l'étudiant les moyens de concevoir un espace architectural de l'habiter où l'Homme et son épanouissement occupent une position déterminante. C'est un enjeu pédagogique, dans la réflexion engagée en cycle Licence sur la progressivité, qui doit permettre à l'étudiant de parvenir à une maîtrise consciente des éléments engagés dans la démarche de projet.

Enfin, il est aussi attendu qu'il puisse mettre en avant des compétences particulières dans le croquis d'observation, les conventions et les outils du dessin d'architecture, et les techniques de relevé de manière à placer le dessin au centre des moyens d'explorations de l'espace dans la pédagogie du projet.

Dans cette perspective, une expérience de maîtrise d'œuvre récente, diversifiée et de qualité serait appréciée (autant sur la question du logement que sur celle de l'édifice public et des espaces publics extérieurs ou partagés). Cette pratique professionnelle, par son engagement éthique, doit permettre au candidat de développer une approche didactique.

2. Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le candidat interviendra en cycle Master dans le DE A-lto (Architecture - laboratoire des territoires ouverts).

Dans ce collectif, les enseignants travaillent de façon collégiale pour organiser les équipes pédagogiques, définir et faire évoluer les pratiques d'enseignements et choisir ensemble les thématiques qui interrogent les questions « intemporelles » propres à la discipline en les croisant avec les problématiques contemporaines.

3. Diplômes ou expérience professionnelle souhaitée:

Diplôme d'architecte DPLG / ADE-HMONP ou équivalent souhaité.

Expérience pédagogique en école d'architecture de l'enseignement du projet, de cours magistraux et de séminaires souhaitée.

Exercice de la maîtrise d'œuvre diversifiée à portée didactique appréciée.

Éléments de candidature

Personne à contacter

doriane.cornillie@paris-valdeseine.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Postes ouverts à la mutation ou au détachement.

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code. Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Autres missions du poste : encadrement des mémoires, participation aux jurys, suivi de stages, rapports de licence, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'Ecole, encadrement HMONP.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Val de Seine.

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2025

Métier de référence

Enseignante / Enseignant dans le supérieur

Qui sommes nous ?

Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'École est située dans un campus universitaire : Paris Rive Gauche. Associée par décret à l'Université de Paris, elle est membre de l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Ecoles.

En 1er cycle, le programme de l'École vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2ème cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement : A-lto, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations.

En 3ème cycle, l'École propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses 2 laboratoires.

Elle a élaboré un nouveau programme pédagogique 2025-2030 qui a fait évoluer le cycle licence et opéré la refonte des domaines d'études pour le cycle master.

L'École organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur. Les 2 équipes de recherche de l'ENSA PVS partagent 5 axes : « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication », « Fabrication et circulation des modèles », « Architecture, santé, vulnérabilités », « Espace public, temporalités, habitat », « Architecture, culture et intelligence numérique »

Le CRH équipe de l'UMR CNRS 7218 LAVUE, associant l'architecture et les sciences sociales, se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux de ses 55 chercheurs sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé.

Le laboratoire EVCAU (EA7540) est une équipe pluridisciplinaire composée de 57 chercheurs et personnel administratif. Plusieurs axes structurent actuellement les recherches de ses membres : Architecture et Numérique ; Écologies projectives & Systemic Design - Complexité, Morphogénétique et Thérapeutique Architecturales des Écoumènes Humains ; Architecture, Santé, Vulnérabilité ; THEMA, Transitions : Histoire et Écologies des Modèles Architecturaux.

L'École anime 2 chaires partenariales de recherche : « ARCHIDESSA » (Architecture, Design, Santé) ; « Le logement demain » avec Paris La Villette, et incube une troisième chaire « Architecture et intelligence(s) » sur l'intelligence artificielle.